

**DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE
EXAMEN PROFESSIONNEL PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

SESSION 2018

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rapport d'analyse et de propositions à partir d'un dossier relatif aux missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et permettant d'apprécier les capacités du candidat à diriger un service de police municipale.

Durée : 3 heures
Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 34 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes directeur de la police municipale de Poliville (90 000 habitants). Poliville est la ville-centre de la communauté d'agglomération Poliagglo, regroupant 24 communes et 250 000 habitants dont le maire de Poliville est président.

Il n'existe pas de police intercommunale sur ce territoire.

Un réseau de transports urbains dessert l'ensemble du territoire communautaire. Il est assuré du lundi au samedi, de 6 h à minuit. Un périmètre de transports urbains (PTU) a été fixé sur tout le territoire communautaire mais Poliagglo n'est pas l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM).

Les 24 maires du territoire communautaire constatent les mêmes problématiques de transports : les taux d'incivilités sont particulièrement élevés, de nombreux droits de retrait ont été exercés ces derniers mois par les conducteurs, rendant l'offre de service irrégulière. Selon la police nationale, la plage la plus problématique se situe entre 18 h et 23 h, du mardi au vendredi. Dans ces conditions, la fréquentation par les usagers a baissé sensiblement, ce qui a des répercussions importantes sur le trafic routier.

Dans un premier temps, le maire de Poliville vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur l'insécurité dans les transports collectifs de voyageurs.

10 points

Puis, dans un second temps, il vous demande de lui présenter des propositions opérationnelles sur la mise en place d'un dispositif de sécurisation des transports collectifs des voyageurs sur le territoire de la communauté d'agglomération.

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

10 points

Liste des documents :

- Document 1 :** Décret n° 2016-541 relatif à la sûreté et aux règles de conduite dans les transports ferroviaires ou guidés et certains autres transports publics - *legifrance.fr* - 3 mai 2016 - 4 pages
- Document 2 :** « Police intercommunale : une rareté » - D. Léger - *Terres de Loire n° 4* - 6 mars 2012 - 1 page
- Document 3 :** Article L.2000-1 - Code des transports (extrait) - *legifrance.fr* - 1 page
- Document 4 :** « Signature de la convention de sécurisation dans les transports publics du réseau Palm Bus » - *petitesaffiches.fr* - 17 mars 2017 - 2 pages
- Document 5 :** « Melun Val de Seine va créer une police intercommunale des transports » - *leparisien.fr* - 30 janvier 2018 - 1 page
- Document 6 :** « Strasbourg : la police des bus et des trams » - *lalsace.fr* - 20 février 2015 - 2 pages
- Document 7 :** « Le sentiment d'insécurité dans les transports en commun : situations anxiogènes et stratégies d'évitement » (extraits) - Grand Angle n° 46 - *inhesj.fr* - Janvier 2018 - 3 pages

- Document 8 :** « Face au harcèlement, n'attendons plus pour agir : le plan national » - *egalite-femmes-hommes.gouv.fr* - Janvier 2016 - 2 pages
- Document 9 :** « Pourquoi ce malaise profond dans les transports en commun nantais ? » - *ouest-france.fr* - 1^{er} novembre 2017 - 2 pages
- Document 10 :** « Une campagne de prévention contre les incivilités dans les bus à Amiens » - *france3-regions.francetvinfo.fr* - 21 janvier 2018 - 1 page
- Document 11 :** « Les policiers municipaux et Keolis Lille (Transpole) partenaires pour lutter contre la fraude » - *lavoixdunord.fr* - 25 avril 2017 - 1 page
- Document 12 :** Code de sécurité intérieure (extraits) - *legifrance.fr* - 2 pages
- Document 13 :** « Sécurité dans les transports : la loi publiée, les nouvelles compétences des policiers municipaux » - *lagazettedescommunes.com* - 24 mars 2016 - 2 pages
- Document 14 :** « Une police des transports pour montrer l'exemple » - *nordeclair.fr* - 30 mai 2017 - 1 page
- Document 15 :** « Les atteintes personnelles dans les transports en commun. Résultats basés sur les déclarations des personnes de 14 ans et plus, interrogées lors des enquêtes "Cadre de vie et sécurité" 2009-2013 » (extraits) - Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) - *Repères n° 32* - Juin 2016 - 6 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.